



« Encadrement d'une sortie scolaire à bicyclette »

Elémentaire (cycle 3)

L'utilisation du vélo comme moyen de déplacement pour se rendre à une rencontre ou faire une visite donne du sens à cet apprentissage. La randonnée cycliste sur le temps scolaire nécessite un encadrement renforcé et compétent (au moins 2 adultes ; au-delà de 12 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 6 élèves) ayant bénéficié d'un temps d'information sur le rôle à tenir. Il est soumis à l'agrément de l'IA. Le CPEPS de la circonscription est la personne ressource à contacter pour mettre en place ce projet.



Le port du casque est obligatoire pour tous. Celui du gilet de sécurité, obligatoire pour les adultes hors des agglomérations dès que les conditions de visibilité sont mauvaises, est vivement conseillé partout.

Une voiture suiveuse informera les automobilistes, par une pancarte située à l'arrière, du nombre de groupes qu'ils rencontreront.

La classe sera organisée en groupes comprenant au maximum 6 élèves pour un adulte. L'attention de l'adulte portera sur les points suivants :

❖ Dans le groupe

- Veiller au bon état du matériel avant de partir
- Vérifier la tenue vestimentaire des élèves : casque bouclé, vêtements fermés, lacets (valeur d'exemple de l'adulte)
- Connaître et respecter le code de la route
- Connaître l'itinéraire avec ses points de regroupement
- Veiller à l'organisation du groupe en conformité avec ce qui a été prévu par l'enseignant(e) :
 - ◆ place de chacun dans le groupe
 - ◆ écart entre deux vélos
- Savoir mener un groupe en tête
- Savoir se placer par rapport au groupe : en serre file, légèrement à gauche
 - ◆ 2 adultes : un à chaque extrémité
 - ◆ 1 adulte :
 - plat ou montée : en fin de groupe
 - descente: en tête de groupe
- Avoir un niveau d'exigence compatible avec la sécurité du groupe :
 - ◆ tenir son guidon à deux mains, poser les pieds sur les pédales...
 - ◆ rouler en file simple
 - ◆ ne pas doubler
- Savoir anticiper sur le comportement des autres usagers de la route
- Etre capable de communiquer par des signes simples
- Ne pas laisser un élève seul :
 - ◆ faire mettre tout le monde pied à terre
 - ◆ marcher à droite de son vélo
 - ◆ mettre le groupe à l'abri le plus rapidement possible (chemin, entrée de champ ...)



❖ Entre les groupes

- Garder une distance de sécurité :
 - ◆ garder le plus possible un contact visuel avec le groupe précédent
 - ◆ laisser au moins la place nécessaire pour qu'un camion puisse se rabattre entre deux groupes
- Ne pas doubler un groupe, sauf si celui-ci a mis pied à terre

❖ En milieu urbain

- Garder ses distances par rapport aux trottoirs, aux véhicules en stationnement
- Savoir tenir compte des priorités à droite : les accompagnateurs changent de place dans le groupe
 - ◆ A1 barre la rue à droite et reprend sa place en fin de groupe
 - ◆ A2 prend la tête du groupe



❖ En milieu urbain ou rural

- Dans les grands ronds points, la sécurisation par un adulte « volant » peut être utile
 - ◆ Circuler toujours à droite
 - ◆ Faire comme pour les priorités à droite
- Respecter les stops et les feux
 - ◆ Stop : Regrouper les élèves côte à côte par 3 ou 4
 - ◆ Feux :
 - orange : s'arrêter
Ceux qui sont passés avant attendent les autres, sur le bas côté
 - rouge : faire comme pour un stop
- Savoir tourner :
 - ◆ à droite :
 - s'il y a un stop :
 - ~ regrouper les élèves par 3 ou 4 côte à côte
 - ~ placer le premier à droite
 - ~ A1 protège le groupe des éventuels usagers qui arriveraient
 - ~ A2 prend la place de A1
 - s'il n'y a pas de stop : le groupe ne s'arrête pas
 - ~ A1 protège le groupe des éventuels usagers qui arriveraient
 - ~ A2 prend la place de A1
 - ◆ à gauche :
 - s'il y a un stop :
 - ~ regrouper les élèves par 3 ou 4 côte à côte
 - ~ placer celui qui précède à gauche
 - ~ A1 protège le groupe des éventuels usagers qui arriveraient
 - ~ A2 prend la place de A1
 - s'il n'y a pas de stop :
 - ~ A1 barre la voie au moment opportun pour prévenir et protéger la traversée du groupe puis reprend sa place en queue. Si la traversée se situe dans une courbe, A1 se placera suffisamment en amont pour prévenir et permettre à tout usager de la route d'anticiper sur le danger.
 - ~ A2 prend la tête du groupe

A1 : adulte en tête de groupe

A2 : adulte en fin de groupe

La pratique scolaire de l'activité cyclisme sur route est réservée aux élèves de cycle 3. Elle est régie par la circulaire 99-136 sur les sorties scolaires. La randonnée cycliste à l'école contribue à l'éducation à la responsabilité (cir du 24 mai 2006) et développe les compétences sociales inscrites dans le pilier 6 du socle commun des connaissances (connaissances : connaître les règles de la vie collective et comprendre que toute organisation humaine se fonde sur des codes de conduite et des usages dont le respect s'impose ; capacité : respecter les règles de sécurité).

L'obtention de l'Attestation de Première Education Routière (APER) valide ces acquisitions.



BIBLIOGRAPHIE :

Cyclisme à l'école

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Fédération française de cyclisme et Fédération française de cyclotourisme et USEP aux éditions Revue EPS

La sécurité routière à l'école

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche